# LaLettre

MDA 5<sub>bis</sub> rue du Louvre, 75001 Paris • www.accomplir.asso.fr • novembre 2016 • n° 104

## d' ACCOMPLIR

## Aidez Accomplir à prendre un nouvel élan!

l'occasion du numéro 100 de la Lettre d'Accomplir, nous avons parcouru les multiples actions menées depuis 1999. Certaines ont été très fructueuses, d'autres moins. Nous estimons que le nombre de membres actifs est un peu trop faible actuellement, faute sans doute de projets fédérateurs. Une grande partie de nos efforts depuis 2003 s'est concentrée sur le suivi du projet de rénovation des Halles. Or, celui-ci touche bientôt à sa fin et nous devons identifier de nouveaux centres d'intérêt et d'action.

C'est pourquoi nous lançons une

réflexion à l'occasion d'une réunion des adhérents qui aura lieu le samedi 19 novembre de 10h à 12h: quel a été le rôle d'Accomplir au cours de toutes ces années et surtout quel sera-t-il dans les années qui viennent? Comment faire évoluer le contenu de la Lettre d'Accomplir? Sur quels sujets mobiliser de nouveaux habitants pour rejoindre notre association et la renforcer?

Si vous souhaitez soutenir l'association Accomplir pour qu'elle continue à agir dans notre quartier des Halles-Montorgueil et St Germain l'Auxerrois, venez nous apporter vos idées, votre temps, votre énergie! Vous pouvez contacter notre nouveau président Frédéric Ortun par mail

(frederic@ortun.net) nouvelle vice-présidente Barbara Blot par téléphone (06 17 44 08 47) et ils vous donneront les indications pour participer à la réunion du 19 novembre. Il n'est pas nécessaire d'être membre pour participer, mais si vous souhaitez adhérer il vous suffit de remplir le bulletin que vous trouverez sur notre site (https://miniurl.be/r-18lx) verser la cotisation de 15 euros. Vous pouvez aussi nous faire part de vos suggestions par mail en écrivant à contact@accomplir.asso.fr. d'avance à tous ceux qui nous apporteront leur soutien. Tous les encouragements sous quelque forme que ce soit seront appréciés!

#### Bal de la Bourse 2016



amedi 26 novembre, de 17h à 2h du matin, les conseils de quartier du 2e et l'association Air 2 Fête vous invitent à la 15e édition du très populaire Bal de la Bourse, au Palais Brongniart (Métro Bourse). La première partie, de 17h à 20h, est réservée aux enfants. Des stands tenus par des commerçants du quartier vous permettront de prendre un repas ou des boissons sur place. L'entrée du Bal est libre et ouverte à tous, avec un vestiaire obligatoire (1 €) tenu par des bénévoles et usagers de la bagagerie Mains libres, au bénéfice de cette association. Venez nombreux et parlez-en autour de vous!

# Infos sur le chantier des Halles

• 150 fuites dans le toit de la Canopée



SemPariSeine, la responsabilité de l'entreprise qui a construit la Canopée n'est pas en cause dans les 150 fuites constatées dans le toit, car le cahier des charges n'imposait pas une étanchéité parfaite. En particulier, il n'était pas demandé à l'entreprise de raccords d'étanchéité autour des éléments de structure, équivalents des raccords entre une toiture de tuiles et une

cheminée d'un immeuble classique. C'est comme si on nous expliquait qu'habiter dans une maison dont le toit fuit n'était pas un problème! La solution proposée consiste à installer de petits pare-pluies autour de ces éléments de structure, invisibles depuis le sol. Un appel d'offres va être lancé dans les prochaines semaines et les points de fuite seront corrigés en 2017.

#### • Pigeons sous la Canopée

Comme nous le craignions, les pigeons sont en train de s'installer dans le toit de la Canopée. Pour les éloigner, la SemPariSeine a envisagé de mettre en place un système sonore similaire à celui utilisé à l'église Saint Eustache, mais il s'avère difficile d'installer des alimentations électriques sur le toit. Le sujet est donc toujours à l'étude...

• Bientôt un Monoprix aux Halles
Un Monoprix de 3 800m² • • •

### La Lettre d'ACCOMPLIR

• • • est prévu au niveau -2 du Forum des Halles et les travaux d'aménagement de ce commerce sont extrêmement bruyants pour les habitants de la rue Rambuteau. Leur calvaire devrait prendre fin d'ici avril 2017, date de l'ouverture. Une entrée indépendante de celle du Forum (côté Rambuteau) permettra au magasin d'avoir ses horaires propres (pendant la concertation, il était question d'une ouverture jusqu'à 22 heures le soir).

#### • Accès RATP place Marguerite de Navarre



Le projet d'édicule conçu par les architectes Berger et Anziutti pour l'accès RATP de la place Marguerite de Navarre, bien que basé sur les mêmes critères de sécurité que l'accès au métro de la gare Saint-Lazare, a été finalement refusé par la commission de sécurité,

celle-ci exigeant une résistance au feu plus importante (1 heure). Pour éviter de retarder le chantier, la RATP a mis à l'étude un nouveau projet beaucoup plus simple, à base de poteaux de bois ou de métal et de parois de verre. Un visuel a été diffusé (photo cicontre) mais l'aspect final n'est pas complètement arrêté. L'ouverture de cet accès est prévue pour fin mars 2017.

#### • Toilettes publiques

Les toilettes de chantier qui étaient installées près de Saint-Eustache et étaient en permanence dans un état déplorable ont été enlevées. Quatre nouvelles sanisettes de type JCDecaux vont être implantées dans le quartier, s'ajoutant aux trois déjà existantes. Les toilettes publiques du centre commercial sont payantes, mais gratuites pour les porteurs de la carte du Forum des Halles, que l'on peut demander gratuitement aux guichets d'accueil sur présentation d'une pièce d'identité.

#### • Locaux des jardiniers

Tout le monde s'étonne de la taille des locaux des jardiniers qui ont été construits en bordure de la rue Berger, en remplacement de ceux qui étaient autrefois situés dans le sous-sol du jardin et donc beaucoup plus discrets. Les nouveaux locaux accueilleront le personnel et le matériel nécessaires

à l'entretien non seulement jardin des Halles mais d'autres jardins du quartier, d'où leur volume considérablement accru. Les riverains et commerces de la rue Berger, qui avaient auparavant une vue très agréable sur le jardin, font désormais face à des constructions disgracieuses qui leur bouchent la vue. S'y ajoutent de volumineux édicules de béton sur le trottoir en bas de leurs immeubles. Le plus grand est une issue de secours, celui du milieu un monte-charge, le dernier un escalier d'accès aux bureaux des jardiniers. Ces constructions, qui n'ont jamais été présentées au comité de concertation, figurent sur le permis de construire et comme personne ne l'a contesté, il n'y a malheureusement plus grand-chose à faire...

#### • Travaux sur le transept de Saint-Eustache

Les travaux de restauration du transept sud de l'église Saint-Eustache ont débuté en septembre 2016 et vont se poursuivre pendant 17 à 19 mois. Une bâche publicitaire sera installée par JCDecaux en façade pour contribuer au financement de l'opération.

#### • Stationnement pour vélos

De nouveaux range-vélos vont être créés dans le quartier : rue des Innocents (36 places), rue Berger (40 places), rue des Halles (26 places).

# Le regroupement des quatre premiers arrondissements

n février 2016, le Conseil de Paris a approuvé un projet de réforme du statut de Paris qui prévoit le regroupement des 4 premiers arrondissements en un seul secteur. Ce projet, validé par le gouvernement en juin, puis par le Conseil d'Etat en juillet, a été présenté au Sénat en octobre. Celui-ci a rejeté la partie concernant le regroupement mais cela ne devrait pas empêcher l'Assemblée nationale de voter la loi en novembre. Les Maires des 2e, 3e et 4e arrondissements y sont favorables, tandis que le Maire du 1er dénonce la perte d'une relation de proximité avec les habitants ainsi qu'un « tripatouillage électoral ».

Le point de départ de cette réforme est l'évolution démographique. En

1872, chacun des quatre premiers comptait arrondissements entre et 95 000 000 habitants. Aujourd'hui, ils totalisent ensemble 104 000 habitants. Dans le même temps, le 15e arrondissement est passé de 75 000 habitants en 1872 à 240 000 aujourd'hui. Le regroupement des quatre premiers arrondissements est censé leur assurer une meilleure représentation ainsi qu'à habitants. Les décisions importantes pour la gestion de notre ville se prennent au Conseil de Paris et non au Conseil d'arrondissement, dont les pouvoirs sont très limités. Comme le nombre de conseillers de Paris par arrondissement est calculé d'après le nombre d'électeurs, le 1er arrondissement ne dispose que d'1 conseiller de Paris et le 2ème de 2 conseillers, contre 18 pour le 15e arrondissement. Dans ces conditions, les problématiques touchant les arrondissements centraux ne sont pas traitées avec autant de soin que les autres... A l'issue de la réforme, le secteur central regroupant les 4 premiers arrondissements disposera de 8 conseillers de Paris et pourra ainsi mieux faire prendre en compte ses problématiques spécifiques.

En revanche, il y aura toujours 20 arrondissements à Paris et les plaques de rue et codes postaux ne seront pas modifiés. Simplement, un seul maire gèrera quatre arrondissements, avec un seul directeur général • • •

• • • des services, un seul cabinet du Maire et une seule Caisse des écoles, ce qui devrait permettre de réaliser quelques économies.

Le texte prévoit qu'une fois la loi votée, « une conférence d'arrondissements » doit réunir « l'ensemble des conseillers d'arrondissement des 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> arrondissements. Elle est chargée de préparer l'installation du secteur regroupant ces quatre arrondissements. Ses travaux sont

coordonnés par un bureau composé des quatre maires d'arrondissement et d'un représentant du maire de Paris. Elle élabore un rapport relatif aux modalités de mise en œuvre du regroupement comprenant des propositions relatives à l'organisation des services et aux conditions de travail des agents, à la mise en commun des moyens financiers et des équipements locaux et à la fixation du siège de la mairie d'arrondissement

### LaLettre d'ACCOMPLIR

du 1<sup>er</sup> secteur. Ce rapport, soumis pour avis aux conseils de quartier, est remis au maire de Paris avant le 31 décembre 2018. Il fait l'objet d'un débat au conseil de Paris. »

Nous prendrons part à la concertation annoncée et vous tiendrons informés de l'avancement de ce dossier.

## Piétonnisation des voies sur berges rive droite

la fin de l'opération Paris Plage 2016, la voie express Georges Pompidou n'a pas été rouverte à la circulation. Le 26 septembre, en dépit d'un avis défavorable de la Commission d'enquête publique, le Conseil de Paris a approuvé la déclaration de projet d'intérêt général pour une piétonnisation définitive de la bande de 3.3 km située entre le tunnel des Tuileries

le premier rapport du comité régional de suivi et d'évaluation des impacts de la piétonnisation des voies sur berge rive droite, il faut désormais 3,5 minutes de plus le matin et 9 minutes de plus le soir pour parcourir les 2,6 km qui séparent les Tuileries de Châtelet.

La Mairie de Paris justifie sa décision par la volonté de lutter contre la pollution

> liée à la circulation automobile et la réappropriation des berges de la Seine par les Parisiens. Elle prédit que le trafic, au bout de quelques mois, s'adaptera à cette restriction et

mois, s'adaptera à cette restriction et « s'évaporera » comme il l'a fait à la suite de la piétonnisation des berges de la rive gauche. Toujours selon la Mairie de Paris, l'allongement du temps de parcours entre la gare d'Austerlitz et le pont Bir-Hakeim, qui avait été évalué à 7 minutes par les études

Toute la question est de savoir si ce phénomène d'« évaporation » se produira également sur la rive droite, où les flux ne sont pas forcément de même nature que rive gauche, et si oui combien de temps cela prendra. Pour l'instant, la situation est extrêmement éprouvante aussi bien pour les personnes qui se déplacent en voiture ou en vélo que pour les riverains, habitants mais aussi commerçants, qui sont directement impactés.

En résumé, on a, côté pour : moins de pollution à l'avenir, de nouvelles voies piétonnes sur les quais, et côté contre : davantage d'embouteillages et de pollution à court terme, et pas de nouveaux transports en commun pour compenser les restrictions de circulation. Michel Cadot, préfet de police de Paris, a donné son accord pour une expérimentation de six mois à condition que l'aménagement soit réversible, qu'un accès permanent soit garanti aux services d'intervention et de secours et qu'un suivi rigoureux des impacts de pollution et de circulation soit assuré.



dans le 1er arrondissement et le bassin de l'Arsenal dans le 4e arrondissement.

On estime à 43 000 le nombre de véhicules qui empruntaient cet itinéraire chaque jour. Les reports de circulation se font, entre autres, sur les quais hauts, qui vivent actuellement un véritable enfer du point de vue du bruit et de la pollution. D'après

## Rapport de l'IGVP sur les terrasses de café

prospectives, n'excède finalement pas

2 à 3 minutes par rapport à 2012.

epuis des années, l'Association Accomplir se bat activement, au sein du réseau « Vivre Paris! », pour « le droit de dormir la nuit et de circuler sansentrave sur l'espace public le jour ». Nous avons participé, en 2011, à la concertation sur le nouveau règlement des terrasses, qui devait mettre un terme aux abus constatés depuis longtemps.

Un rapport de l'Inspection générale des services (IGVP) sollicité par le groupe des élu(e)s écologistes du Conseil de Paris et publié cet été dresse un tableau accablant de la situation actuelle. Les contrôles auxquels



les auteurs du rapport se sont livrés dans plusieurs quartiers de Paris et notamment rue de l'Arbre Sec dans le 1er et rues Montorgueil et Petits Carreaux dans le 2<sup>e</sup> les ont conduits à constater que respectivement 80 et 78 % des commerces contrôlés étaient en infraction dans ces deux secteurs! Ils observent, non sans ironie, qu'en quelques heures, s'ils avaient été habilités à le faire, « ils auraient pu verbaliser davantage que ce qu'ont fait la totalité des agents • • •

• • • de la SDPCPR (sous-direction des Permis de Construire et du Paysage de la Rue) en un an (97 procès-verbaux infligés en 2014). »



L'un des principaux problèmes est en effet la faiblesse, pour ne pas dire l'absence, des contrôles et des sanctions sur les infractions. L'IGVP appelle à « une volonté politique ferme, nécessaire pour mettre fin à la situation actuelle : un règlement compliqué, qui n'est ni appliqué (par les inspecteurs du paysage de la rue en raison de leurs passages insuffisants sur le terrain), ni respecté (par les commerçants impunis), ni sanctionné (la justice attribuant tardivement des amendes non dissuasives). »

Pour remédier à cette situation, le rapport préconise de commencer par un récolement général de l'ensemble des terrasses pour vérifier lesquelles sont en infraction, afin de pouvoir reconduire, corriger ou annuler en connaissance de cause l'ensemble des autorisations. La Direction de l'Urbanisme répond cette démarche devrait préalablement « obtenir la validation des élus parisiens, au regard notamment d'un impact négatif prévisible en termes de communication ; d'une probable augmentation de l'activité contentieuse ; des conséquences, à ce stade non évaluables, sur les recettes de la Ville de Paris, les retraits ou restrictions d'autorisation impactant le produit des taxes. » Elle suggère de modifier plutôt certains aspects du règlement pour les mettre en conformité avec les abus contre lesquels elle a renoncé à lutter... La Direction de l'Urbanisme semble ainsi baisser les bras et laisser un état de fait s'installer, ce qui risque de légitimer la triche et d'entraîner encore plus de débordements.

Nous attendons avec intérêt de connaître la réaction de la Mairie de Paris à ce rapport catastrophique. Nous comprenons que celle-ci hésite à renoncer à une partie des 27 M€ de

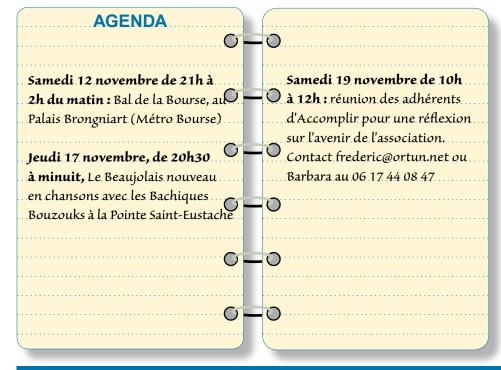
### LaLettre d'ACCOMPLIR

droits de voirie que lui rapportent les terrasses chaque année, mais aucune étude d'impact n'a été réalisée pour savoir si une meilleure application du règlement ne conduirait pas à augmenter ces recettes plutôt qu'à les diminuer. Quand on arrive à 80 % d'infractions, la question mérite d'être posée. Par ailleurs, la Mairie de Paris ne peut pas à la fois chercher à réduire la circulation automobile et laisser l'extension indéfinie des terrasses empêcher les Parisiens de se déplacer à pied!





Venez fêter le Beaujolais nouveau en chansons avec les Bachiques Bouzouks!
Ce sera le **jeudi 17 novembre, de 20h30 à minuit**, à la Pointe Saint-Eustache, au bout de l'église, à l'angle Rambuteau/Montmartre. Merci d'apporter une bouteille et des petites choses à manger pour contribuer au buffet!



Rédaction : CA d'ACCOMPLIR Maquette Bernard Blot

Abonnez-vous à la Lettre contact@accomplir.asso.fr

@asso\_accomplir
facebook.com/asso.accomplir

Consultez notre site www.accomplir.asso.fr

Née dans le quartier des Halles en 1999, l'association ACCOMPLIR est ouverte à tous les habitants du cœur de Paris qui souhaitent agir pour mieux vivre dans ce quartier.

ACCOMPLIR est une association d'action citoyenne, indépendante de tout parti politique.